Coopération transfrontalière et interrégionale

1996/2150(INI) - 22/04/1997

La commission a adopté le projet de rapport de Mme Rütta MYLLER (PSE, FIN) sur la coopération transfrontalière et interrégionale. La commission estime que la coopération transfrontalière de l'Union européenne nécessite des ressources supplémentaires en vue du développement de la coopération multilatérale et de la garantie de stabilité dans les régions limitrophes de l'Union européenne. La politique régionale de demain devrait accorder une importance accrue à la coopération transfrontalière et promouvoir, dans le même temps, les préparatifs d'adhésion des pays associés. La commission a constaté que la coopération interrégionale ne reposait pas, dans sa forme actuelle, sur une stratégie suffisante et que les moyens de financement étaient dispersés et fragmentés,. Elle a suggéré la création d'un fonds communautaire distinct afin de soutenir la coopération interrégionale pluriannuelle, fondée sur des considérations stratégiques et sur des échanges de savoir-faire.. Le rapport a insisté sur l'importance de la coopération dans les régions méditerranéenne et baltique et a demandé l'adoption d'un programme pour la région de la mer baltique. En outre, la coopération régionale devrait être développée dans les régions arctiques de l'Europe et renforcée dans la région de la mer de Barents, de manière à y faire face aux problèmes environnementaux (presqu'île de Kola). Pour Mme MYLLER, une stratégie doti être élaborée, en manière de coopération, en faveur des régions limitrophes de la Russie et des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale.